



MAIRIE DE COGGIA



LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MARS 2026
N°4

OBJET : Délégation des délégués du Syndicat d'énergie de la Corse Du Sud

Date de la Convocation :
18/03/2026

L'An deux mille vingt-six, le dimanche 22 mars, à 16 heures, Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique ordinaire en Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur ALZAPIEDI Antoine doyen d'âge des membres présents à cette séance.

**Nombres de membres
Composants l'Assemblée :**
15

**Nombres de Conseillers
En exercice : 15**

ETAIENT PRESENTS : Madame FIORI Carole, Madame LIBONATI Julie, Monsieur LECA Joseph-Mathieu, Monsieur ALZAPIEDI Antoine, Madame ALFONSI Noelle, Monsieur LECA Frederic, Madame CERVIOTTI Fabienne, Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis, Madame ACCARDO Laurianne, Monsieur TORRE Xavier, Madame LACOUSTENE Andrea, Monsieur DANIELLI Francois, Monsieur AMPART Jean-Claude, Madame CASASUS Danielle, Monsieur FLORY Jean-Paul.

**Nombre de membres
Présents : 15**

Nombre de votants : 15

Quorum : 08

ETAIENT ABSENTS :

**Secrétaire de séance
Mme LACOUSTENE
Andrea**

ETAIENT REPRESENTES :

Le Conseil municipal, conformément aux dispositions des articles L.5211-6 à L.5211-7 du code des communes, procède à l'élection de deux délégués de la Commune au comité du syndicat Intercommunal d'Electrification de la Corse du Sud, lequel doit élire le bureau.

Le Conseil municipal procède à la désignation de ses représentants.

Candidats proposés :

- Titulaire : M. François DANIELLI
- Suppléants : M. Antoine ALZAPIEDI

Il est précisé que M. Francois DANIELLI et M. Antoine ALZAPIEDI, étant candidats ne prennent pas part au vote.

Résultat du vote :

10 voix pour
3 abstentions

Sont élus délégués :

M. Francois DANIELLI et M. Antoine ALZAPIEDI.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre
La Maire,
Carole FIORI

